

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-089

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2022-04-21-00001 - AP commission de contrôle des listes électorales de
Brosses (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2022-04-21-00001

AP commission de contrôle des listes électorales
de Brosses



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2022/0356
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Brosses**

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0066 du 4 avril 2022 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°SPAV/SCT/2022/0026 du 1^{er} avril 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Brosses en vue des élections municipales complémentaires ;

Vu l'arrêté PREF/DCL/BRE/2021/0579 du 11 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les 21 cantons du département de l'Yonne

Vu les propositions par mèl du 31 mars 2022 ;

Considérant qu' il convient de nommer des représentants du conseil municipal pour le contrôle des listes électorales utilisées lors des élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2022 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Représentant du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du président du tribunal judiciaire	Représentant suppléant du conseil municipal	Suppléant Délégué de l'administration	Suppléant Délégué du président du tribunal judiciaire
Brosses	Thomas STEFANI	Joëlle DESSAINT	Didier DUFRESNE	Annie DUFRESNE	Yannick JACOB	Roselyne MOREAU

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le 1^{er} adjoint de la commune de Brosses sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à AUXERRE, le **21 AVR. 2022**

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique YANI